

Éolien. Paulette Pérez et Marcel Jambou réagissent

Paulette Pérez, maire, et Marcel Jambou, le vice-président de la Cocopaq en charge de l'eau, de l'environnement et des énergies, ont souhaité réagir aux propos des associations Vents de délires et C du vent qui se sont exprimées dans Le Télégramme du samedi 15, au sujet du parc éolien de Crénorien.

Ils souhaitent tout d'abord rappeler leur « soutien au développement des énergies renouvelables ».

« En ce sens, écrivent-ils, la Cocopaq, en lien avec les communes, a élaboré une charte de développement de l'éolien pour que celui-ci se fasse dans la transparence

et le respect des populations riveraines ».

« Dans le cadre du projet de Crénorien, des comités de suivi ont permis d'associer élus, associations, propriétaires et riverains concernés ».

« Ce projet, construit dans le respect de la charte, a abouti à cette date à la délivrance de l'arrêté d'autorisation d'exploiter, le 4 juin dernier. Le permis de construire devrait être accordé prochainement ».

Une mise en demeure

« En ce qui concerne le parc éolien de Mine Kervir », poursui-

vent-ils, « sa procédure de développement a été menée en dehors de la charte ».

« Les élus sont néanmoins très attentifs aux conditions de fonctionnement des éoliennes installées et en particulier aux nuisances sonores subies par les riverains. C'est pourquoi, la Cocopaq et la mairie de Scaër ont saisi le préfet du Finistère, en avril dernier, afin qu'il contraigne l'exploitant à se conformer à la réglementation en vigueur ».

« Le préfet a alors demandé à ses services d'approfondir les analyses et a été ainsi amené, le 29 mai, à adresser un arrêté de mise en demeure à l'exploitant

pour qu'il procède aux ajustements, dans un délai de trois mois maximum et qu'il fournisse une étude permettant de démontrer leur efficacité ».

« Dans ce contexte », précisent-ils, « la société de la centrale éolienne de Mine Kervir vient de communiquer à la mairie de Scaër le rapport de bridage qu'elle devrait mettre en œuvre dans les délais imposés ».

Et ils concluent : « La Cocopaq et la mairie de Scaër sont vigilantes quant au bon fonctionnement du parc de Mine Kervir, mais ne souhaitent en rien établir une généralité qui porterait préjudice aux autres projets à venir ».